



Club de canot-camping Pierre Radisson (CCPR)

Guide de l'organisateur de sortie

Mise à jour : Avril 2022



Table des matières

Introduction	3
En un coup d'oeil	4
Rôle de l'organisateur de sortie	4
Base de données des organisateurs de sorties	5
Rôle des participants et consignes générales	6
Règlement de Transport Canada (avril 2019)	7
Invitation des membres	10
Pour vous aider	12
Organisateurs expérimentés	12
Gestion de l'équipement du Club	13
Logistique de la sortie	13
Choisir et évaluer la rivière	13
Itinéraire	14
Particularités	15
Logistique du groupe	15
Participants	15
Point de rencontre	17
Autres éléments importants	17
Plan de sortie	18
Principes de sécurité	20
Rapport de sortie	21
Annexe 1 : Ressources	22
Annexe 2 : Assurances	23
Annexe 3: Formulaire d'acceptation des risques	24



Introduction

Le Club de canot-camping Pierre-Radisson souhaite encourager ses membres de tous les niveaux d'expérience à organiser des sorties sécuritaires et plaisantes sur divers plans d'eau. Le présent guide de l'organisateur de sorties a comme objectifs de :

- Servir d'aide-mémoire en support à l'organisation d'une sortie.
- S'assurer d'avoir pensé à tout avant la sortie pour ensuite vous permettre d'en profiter au maximum une fois parti.

Vous trouverez dans ce guide quelques éléments auxquels réfléchir lors de la planification d'une sortie de canot et pouvant influencer son organisation. Ce document est un guide qui sert de référence et des éléments supplémentaires sont peut-être à considérer dans des cas particuliers. Le mot d'ordre est toujours de considérer votre sécurité et celle des participants comme votre priorité.

Le conseil d'administration du club participe aux travaux de Canot Kayak Québec qui met actuellement à jour le Guide des pratiques qui établira les nouvelles normes provinciales. La version actualisée de ce document est prévue pour l'automne 2022 et le présent guide des organisateurs sera alors mis à jour.



En un coup d'oeil



Trouver une rivière ou un lac



Débuter la logistique



Créer un événement Facebook



Former le groupe (et logistique)



C'est parti! Que du plaisir!



Rédiger mon rapport de sortie en ligne

Rôle de l'organisateur de sortie

Basé sur l'expérience vécue par les membres du CCCPR, l'organisateur joue plusieurs rôles importants dans la planification et le déroulement d'une sortie sur l'eau. Voici les principaux :

- **Coordonner les aspects logistiques** : mise à l'eau et sortie de l'eau, constituer le groupe de participants, coordonner le départ, le partage des repas (si désiré), etc.
- **S'assurer que la sortie est sécuritaire** : trousse de premiers soins, liste des allergies, cartes de la rivière, arrêts fréquents pour explorer les rapides avant la descente, etc.
- **Superviser la descente des rapides**: a le dernier mot sur la possibilité de descendre un rapide pour tous les participants et peut interdire la descente d'un rapide (basé sur son expérience ou sur celle d'un des participants)



L'**organisateur de sortie** est la personne qui inscrit la sortie au calendrier, prend les inscriptions des participants, recueille les informations pertinentes à l'organisation de la sortie et les transmet aux participants. C'est aussi celle qui doit remplir un rapport de sortie en allant sur le site web du club. Elle coordonne les groupes de bouffe, et le covoiturage.

L'organisateur peut s'adjoindre un chef de sortie lorsqu'il planifie une rivière qu'il descend pour la première fois ou une rivière légèrement au-dessus de son niveau d'habileté. Le **chef de sortie** est la personne responsable de la sécurité lors de la sortie et elle aura les pleins pouvoirs en cas d'accident. Il s'agit généralement de la personne la plus expérimentée, si elle en accepte la responsabilité.

Base de données des organisateurs de sorties

Le Club garde une liste des organisateurs de sorties, avec leur niveau d'expérience et leurs habiletés. Ceci aide le conseil d'administration à garder un œil sur les capacités des membres et sur l'évolution du Club en général.

Pour être reconnu comme organisateur de sorties, compléter le formulaire suivant : [Expérience des organisateurs de sorties](#). Vous complétez ce formulaire une fois pour les fins de la base de données des organisateurs de sortie pour le Club.

Vous pouvez mettre votre fiche à jour lorsque vous en sentez le besoin. Pour la mise à jour, contactez le c.a. à canotpierre-radisson@gmail.com.



Rôle des participants et consignes générales

Il est important de noter que **l'organisateur est un membre bénévole**. Les participants **demeurent responsables** de :

- Leur propre sécurité
- Planifier leur sortie pour être confortable : équipement de camping, nourriture, eau, vêtements, etc.
- De rester prudent et de ne pas descendre une section de rapide s'ils ne se sentent pas en confiance; il y a toujours d'autres options.

Plus précisément, le participant doit respecter les consignes générales ci-dessous. Vous devez communiquer ces consignes à vos participants.

- Le participant doit communiquer avec l'organisateur de sortie pour s'inscrire à une sortie, à l'intérieur des délais établis. S'il souhaite amener un invité, il doit obtenir l'accord de l'organisateur.
- Lorsque cela est demandé par le chef ou l'organisateur de sortie, il doit fournir une preuve (ex. : les rivières canotées, une référence connue de l'organisateur) qu'il est de calibre à faire la sortie.
- Il doit informer le chef de sortie de tout problème de santé qui pourrait nuire au bon déroulement de l'activité et il doit s'abstenir de participer à une sortie si une condition médicale ou une expérience insuffisante l'empêche de le faire de façon sécuritaire.
- Il doit déboursier les frais demandés par l'organisateur de sortie dans les délais prescrits, sous peine de voir sa place annulée.
- En cas d'annulation, un participant ne sera pas remboursé si personne d'autre n'a pu le remplacer. Avant tout, il est de la responsabilité de celui qui se désiste de se trouver un remplaçant et d'échanger les sommes en jeu.
- Il doit louer à ses frais le matériel nécessaire pour la sortie et en assumer l'entière responsabilité en cas de bris ou de vol.
- Tout adulte qui amène un mineur dans une sortie est responsable de la sécurité de ce dernier et du respect des règlements par celui-ci.
- Le participant adopte un comportement éthique. Il respecte l'environnement et la nature. Il est courtois avec les autres canoteurs. Il respecte les riverains et les propriétés privées.



Règlement de Transport Canada (avril 2019)

Le 29 avril 2019, Transports Canada a mis à jour le Règlement sur les petites embarcations avec des modifications reflétant les pratiques minimales en vigueur dans la communauté des pagayeurs. Les normes de base pour les embarcations de plaisance à propulsion humaine n'ont pas changé, cependant, certains changements affectent de nombreux instructeurs, guides, accompagnateurs, clubs et municipalités au Canada.

Le plus gros changement concerne les « excursions guidées » pour les canoës (canots) et les kayaks. Veuillez noter que par « guide », Transports Canada fait référence à tout dirigeant, rémunéré ou non, d'un groupe de personnes sur l'eau.

Si vous dirigez une excursion ou dirigez un voyage ou une expédition, donnez un cours, ou exercez sur l'eau un rôle de leadership (bénévole ou rémunéré), l'esquif n'est pas considéré comme une embarcation de plaisance au sens de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada. Ce genre de sortie est maintenant classé comme faisant partie d'une « excursion guidée » et tombe donc sous le nouveau règlement.

En vertu de la nouvelle réglementation de Transports Canada, si vous conduisez un canoë (canot) ou un kayak en tant que chef de file d'une expédition guidée, vous devez vous munir de l'équipement ci-dessous.

Règlement	Rôle de l'organisateur de sortie
<p>1. Équipements de sauvetage personnels</p> <ul style="list-style-type: none">- Un gilet de sauvetage ou VFI pour chaque personne à bord- Une ligne d'attrape flottante d'au moins 15 m de long (sac à corde)	<p>Les canoteurs de votre embarcation ont tous un VFI et un sac à corde est à bord. Vous demandez aux participants de se munir de ces équipements pour chaque embarcation participante.</p>
<p>2. Équipement de sécurité du navire</p> <ul style="list-style-type: none">- Une écope ou une pompe de cale manuelle; ou- Une pompe électrique de cale (dispositif fixe).	<p>Vous avez une écope à bord (un contenant de plastique réutilisé est parfait). Vous demandez aux participants d'avoir une écope dans chacune des embarcations.</p> <p>Nous recommandons une pagaie de remplacement pour 3 à 4 canots.</p>



3. Équipement de navigation

- Un sifflet sans pois ou un autre appareil de signalisation sonore conforme aux exigences du Règlement ; (par exemple Fox 40)
- Si le canoë (canot) ou le kayak est utilisé après le coucher du soleil ou avant le lever du soleil ou par visibilité réduite, une lampe de poche étanche ou trois signaux de détresse pyrotechniques autres que des signaux de fumée (Remarque: les signaux de détresse pyrotechniques ne remplacent pas les feux de navigation); et
- Un compas magnétique - si le canoë (canot) ou le kayak navigue hors de la vue des balises de navigation. (si vous ne pouvez pas voir le rivage).

4. Trousse de secours

- Une trousse de premiers soins emballée dans contenant étanche et pouvant être refermé de manière étanche après utilisation. (Nalgene, ou Pelican Case, ou un sac au sec).

5. Eau froide

- Si la température de l'eau est inférieure à 15 ° C, le « responsable d'une entreprise qui organise des excursions guidées et le responsable d'une excursion guidée » s'assureront que du matériel est immédiatement disponible ou que des procédures sont établies pour protéger les participants des effets de l'hypothermie pouvant découler de l'exposition aux éléments (pluie, vent, froid), d'un chavirement ou de la fatigue.

Vous possédez un sifflet (si possible, attaché à votre veste de sauvetage). Vous demandez aux participants d'avoir un sifflet en leur possession.

Vous avez votre frontale ou autre lampe de poche que vous pouvez utiliser si la nuit tombe. Vous demandez aux participants d'avoir une frontale ou lampe de poche en leur possession.

Si vous naviguez sur un grand lac, munissez-vous d'une boussole pour le groupe.

Le CCCPR a deux trousse de premiers soins. Assurez-vous d'en avoir au moins une lors de votre sortie.

Sorties de plusieurs jours : le groupe a en sa possession sacs de couchage et vêtements chauds en quantité suffisante.

Sorties d'une journée : prévoyez amener des vêtements chauds ou sac de couchage dans une des embarcations du groupe.

Selon les conditions évaluées, en eau froide, exigez que les participants aient un vêtement



<p>6. Briefing sur la sécurité</p> <p>- Le responsable d'une entreprise ou d'un club qui organise des excursions guidées et le responsable d'une excursion guidée s'assurent, avant le début de l'excursion, que tous les participants sont informés dans les deux langues officielles, selon leurs besoins, des procédures de sécurité et d'urgence pertinentes pour l'excursion guidée.</p> <p>7. Plan de sortie/excursion</p> <ul style="list-style-type: none">- Le responsable de la sortie ou de l'excursion guidée doit, avant le début de l'activité, signaler le nombre de participants à la sortie à une personne à terre (ange gardien) qui a été désignée par le responsable pour communiquer avec les autorités de recherche et de sauvetage en cas d'urgence. (Par ex. cela peut être un dirigeant ou membre du club, ou un conjoint ou ami).- Si la sortie guidée a lieu dans une région éloignée et qu'il est impossible de communiquer le nombre de participants à une personne à terre, le responsable de l'excursion laisse un relevé du nombre de participants et de la zone d'opération dans une zone connue, dans un endroit à terre accessible aux autorités de recherche et de sauvetage.	<p>isotherme (wetsuit) ou étanche (drysuit).</p> <p>À chaque jour, regroupez les participants sur la berge, avant le départ, et donnez-leur les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Parcours pour la journée et niveau de difficulté- L'embarcation avec la trousse de premiers soins <p>Et répondez aux questions.</p> <p>Communiquez le plan de sortie avec une personne de votre connaissance ou un membre du CCCPR ne participant pas à la sortie (voir la section Ressources du site web).</p> <p>Le CCCPR est équipé d'un In Reach qui permet de communiquer en région éloignées en cas de pépin. Assurez-vous d'avoir cet équipement si vous allez sur une rivière éloignée et peu fréquentée.</p>
--	---

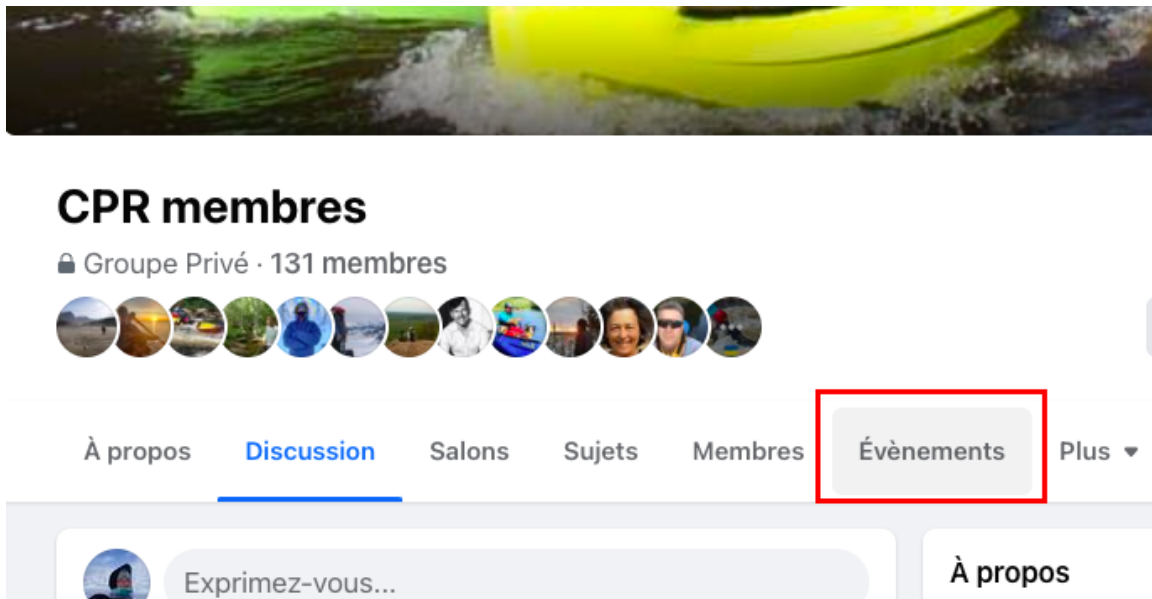


Invitation des membres

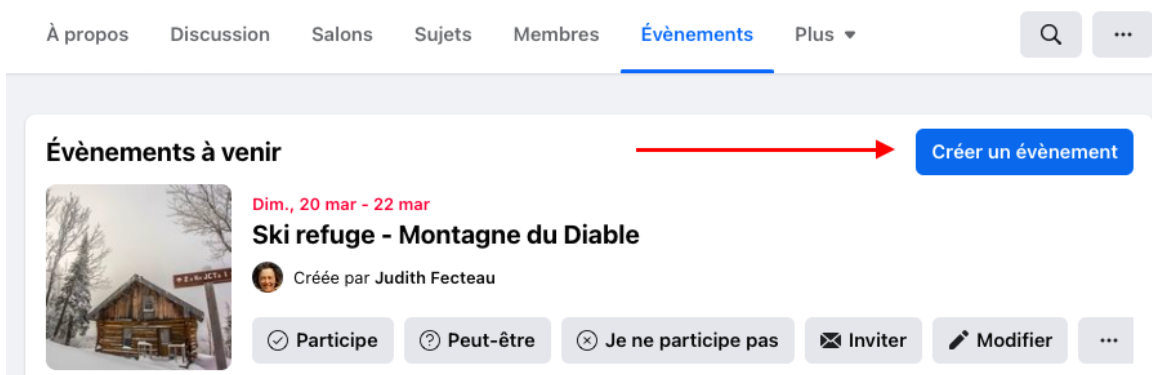
Toutes les sorties et les activités du Club sont gérées dans un groupe Facebook privé, réservé aux membres qui ont payé leur abonnement pour l'année. Si vous n'êtes pas déjà membre, demandez à rejoindre le groupe CPR Membre:
<https://www.facebook.com/groups/CPRMembre>.

Pour que la sortie soit officiellement une sortie du Club, vous devez créer un événement dans la section calendrier du groupe.

1) Vous rendre dans la section Événement



2) Débuter la création d'un nouvel événement





3) Compléter chacune des étapes et cliquer sur Suivant

Évènement > Créer un évènement

Détails de l'évènement



Stéphanie Beauregard

Organisateur - votre profil

Nom de l'évènement	4/100
Test	

Date de début	Heure de début
17 mar 2022	19:00

+ Date et heure de fin

Confidentialité	▼
CPR membres	

Membres d'un groupe dont vous faites partie

Précédent **Suivant**





4) À la dernière étape, cocher **Inviter tous les membres de CPR Membres**
Si vous ne cliquez pas sur cette case, les membres ne seront pas avertis de votre nouvel événement. Si vous avez manqué cette étape, vous devez annuler votre événement et en recommencer un nouveau.

Évènement > Créer un évènement

Détails supplémentaires

Photo de couverture i

 Importer une photo de couverture

 Choisir une illustration



 Paramètres des événements

Inviter tous les membres de CPR membres

Précédent

Créer un évènement

Lorsque vous créez un évènement sur Facebook, il doit respecter les [Règlements des évènements, des groupes et des Pages](#).

Pour vous aider

Organisateurs expérimentés

Les organisateurs de sortie sont TOUS bénévoles et, même si certaines personnes possèdent plus d'expérience, nous avons tous des questionnements et des choses à apprendre.

Pour favoriser les échanges, répondre le mieux possible aux questions et s'entraider, nous avons créé un groupe Facebook privé réservé aux membres qui organisent des sorties pour le club. Si ce n'est pas déjà fait, demandez à rejoindre le groupe: <https://www.facebook.com/groups/organisateurcpr>



Gestion de l'équipement du Club

Pour appuyer les organisateurs de sorties, nous avons un groupe Messenger pour la gestion de l'équipement commun du Club. Si vous n'avez pas été ajouté, demandez à un membre du c.a. pour rejoindre le groupe.

Ressources

La majorité des ressources mentionnées dans ce guide sont disponibles dans la section Ressources du site web du Club:

<https://www.canot-outaouais.ca/ressources>. Les ressources sont listées à l'annexe 1.

Logistique de la sortie

Choisir et évaluer la rivière

- **Niveau de difficulté** : Quel est le niveau de difficulté de l'ensemble de la section prévue? Les cotes formelles sont des indicateurs intéressants lorsqu'elles sont disponibles, mais plusieurs facteurs peuvent en altérer l'exactitude. Une des ressources utiles pour consulter des cartes de rivières ayant des cotes formelles de niveau de difficulté pour la pratique du canot d'eau vive est le [site Cartepleinair.org](http://www.cartepleinair.org). Il est très important de considérer l'expérience des participants qui prendront part à la sortie et la présence de portages. Les portages peuvent permettre à des participants avec moins d'expérience de participer quand même à une sortie.
- **Débit d'eau attendu** : Le volume d'eau peut faire varier le niveau de difficulté de la section prévue. Plusieurs rivières ont des stations hydrométriques dont les données sont disponibles sur des sites web gouvernementaux. Le [site Info Débit](#) est une des ressources utiles. Ceux-ci permettent notamment de comparer les niveaux avec les années précédentes. À considérer aussi les probabilités de précipitations prévues tout juste avant et pendant la période de la sortie car les niveaux d'eau peuvent alors changer au courant de la sortie. Les niveaux de certaines rivières peuvent augmenter rapidement à la suite de précipitations intenses.
- **Présence d'obstacles** : Les portages peuvent représenter une difficulté pour certaines personnes et les identifier représente une bonne pratique. Communiquez cette information au groupe au même titre que le niveau des rapides. Identifiez les sections dangereuses qui feront l'objet d'un portage



obligatoire. Vérifiez si la rivière pourrait avoir des embâcles causés par la crue en début de saison ou tout autre obstacle possible.

- **Éloignement** : Une rivière en zone éloignée représente plus de risques et demande plus de préparation. Il est important d'identifier les voies de sortie d'urgence (routes forestières, etc.), les pourvoiries et les ZEC qui pourraient vous venir en aide et de réserver le InReach du Club pour vos communications d'urgence. Le plan de sortie vous sera particulièrement utile pour préparer une sortie en région éloignée. Deux gabaris vous sont proposés sur le site web: <https://www.canot-outaouais.ca/ressources>
- **Carte de la rivière** : Il est important d'avoir une carte de la section canotable avec l'emplacement des rapides, des sentiers de portage, des points de sortie d'urgence, etc. Tel que mentionné ci-haut, plusieurs cartes de rivières pour la pratique du canot d'eau vive sont disponibles sur le [site Cartepleinair.org](http://Cartepleinair.org). Assurez-vous d'avoir au moins deux exemplaires, dans deux canots différents.
- **Camping** : Identifiez si vous planifiez une sortie de canot ou de canot-camping. Dans le cas d'une descente avec bagages, assurez-vous que les membres de votre groupe sont bien équipés et au courant du mode de camping sans services. Vérifiez la grosseur des sites de camping pour vous assurer de la capacité maximum: certaines rivières ont de petits sites.

Itinéraire

- **Itinéraire en voiture** : Avoir un itinéraire précis pour se rendre à la mise à l'eau en voiture. Connaître l'état général des routes qui seront empruntées pour bien planifier le temps nécessaire pour s'y rendre et le type de véhicule à privilégier.
- **Navette** : Définir les options de navette :
 - En route, laisser un ou plusieurs véhicules au point de sortie: transférer les bagages, canots et passagers dans les autres véhicules. À la fin de la rivière, convoiturer les conducteurs pour aller chercher les véhicules laissés au point d'entrée;
 - Tous les véhicules se rendent au point de mise à l'eau. Covoiturer des conducteurs avant la descente pour aller porter le plus de véhicules possible au point de sortie de la rivière. À la fin, retourner chercher le ou les véhicules laissés à la mise à l'eau.;
 - Utiliser les services d'un navetteur privé qui dépose les participants et équipements au point de mise à l'eau de la rivière. Tous retrouvent leur véhicule à la fin de la rivière.



- **Mise à l'eau et sortie de l'eau:** S'assurer de connaître les points d'entrée et de sortie de la section visée et de savoir comment se déplacer de l'un à l'autre par la route.
- **Accès et frais d'accès :** S'informer des coûts d'accès aux parcs, ZEC, terrains privés, etc. (si applicable).
- **Plan de sortie:** Il est recommandé d'inclure les informations sur l'itinéraire et le trajet de la sortie dans le plan de sortie. Des gabarits de plan de sortie sont disponibles sur le site web à : <https://www.canot-outaouais.ca/ressources>

Particularités

- **Feu :** Quel est l'indice d'inflammabilité en forêt? Y a-t-il une interdiction de feu selon la saison?
- **Terrains privés:** Identifier s'il y a des terrains privés et des précautions à prendre pour ne pas déranger les propriétaires.
- **Points d'intérêt:** Il peut être intéressant d'identifier s'il y a des points d'intérêt à visiter pendant la descente comme une chute, un lieu historique, un marais, etc.
- **Autres:** Y a-t-il d'autres particularités liées à cette section de rivière?

Logistique du groupe

Participants

- **Nombre maximum de participants:** Il y a deux facteurs à considérer pour fixer un nombre maximum de participants:
 - La capacité des infrastructures: navette, camping, réservation dans un parc, etc.
 - La capacité d'encadrement: identifiez votre capacité à encadrer le groupe; si vous avez des chefs de file, vous pouvez peut-être accueillir plus de participants.

Mentionnez le nombre maximum de participants dans votre événement Facebook. Nous fonctionnons sur la base du premier arrivé, premier servi.



- **Évaluation du niveau des payeurs:** Si vous avez des membres qui veulent participer dont vous ne connaissez pas le niveau, vous pouvez communiquer avec le c.a. ou un autre organisateur. Il est important que vous soyez confiant que les membres de votre groupe auront les habiletés pour faire la descente prévue.
- **Membership au Club:** Valider que les participants sont membres du CCCPR. La politique du CCCPR spécifie que les membres ont priorité et que les non-membres doivent déboursier 20\$ par sortie jusqu'à concurrence du coût du membership. En cas de doute, communiquez avec le c.a.
- **Formulaire d'acceptation des risques:** Les membres doivent avoir complété le formulaire d'acceptation des risques une fois à leur arrivée au club. Assurez-vous que tous vos participants l'ont complété ainsi que vos invités. Le formulaire est disponible en ligne sur le site web: <https://www.canot-outaouais.ca/ressources>. Une copie papier peut être imprimée et est disponible à l'annexe 3.
- **Famille et enfants :** Il y a toutes sortes de raisons qui peuvent limiter la participation des familles. Identifiez votre niveau de confort et spécifiez si votre sortie est accessible aux familles. Offrez le plus d'informations possible: âge, niveau d'expérience, accompagnement, etc.
- **Conditions médicales et allergies:** Toujours poser la question aux participants à propos de conditions médicales et d'allergies. Offrir l'option de communiquer avec vous en privé dans le cas où le participant ne voudrait pas partager sa condition avec l'ensemble du groupe. Ces informations sont à inclure dans le plan de sortie.
- **Repas:** Il est agréable de préparer des repas communs. Cela favorise la cohésion dans le groupe, les échanges amicaux et les discussions intéressantes. Si vous souhaitez organiser des repas communs, offrez toujours la possibilité de ne pas participer puisque certains participants peuvent avoir des allergies complexes, des préférences alimentaires ou autres conditions.
- **Comportements respectueux:** Tous les membres du groupe doivent avoir un comportement respectueux envers les autres. L'organisateur de la sortie peut avertir un membre qui aurait un comportement jugé irrespectueux. Un membre peut avertir le c.a. de tout enjeu de comportement lors d'une sortie (voir politique de déroulement des activités)



Point de rencontre

- **Heure et lieu de rencontre** : Cette information doit être communiquée rapidement à vos participants. Un lieu de rencontre commun permet de créer un convoi et de s'entraider en cas de pépin en cours de route. Les mises à l'eau sont souvent hors réseau cellulaire et vous pourriez autrement attendre longtemps avec un participant. Certains participants peuvent se joindre au convoi en cours de route, s'ils habitent sur le chemin, ou vous pouvez prévoir un arrêt stratégique pour d'autres participants se joignent.
- **Attentes lors du départ** : Identifiez clairement vos attentes pour le départ:
 - Combien de temps attendrez-vous les retardataires?
 - Plein d'essence
 - Arrêt(s) planifiés ou non et possibilité d'acheter une collation ou non
 - Donnez aux participants un moyen de vous contacter le matin du départ

Autres éléments importants

- **Remorque**: Le Club possède une remorque que vous pouvez utiliser pour faciliter votre navette. Identifiez qui tirera la remorque, le matériel qui sera transporté et les canots qui seront sur la remorque.
- **Équipements communs du Club** : Le club possède certains équipements pouvant être utilisés par ses membres lors des sorties. Identifiez la personne chargée d'aller chercher l'équipement voulu; de le transporter dans sa voiture, dans son canot; de le nettoyer et de le rapporter suite à la sortie. La liste est disponible sur le site web:
<https://www.canot-outaouais.ca/ressources>.
- **Équipements communs des participants**: Validez qui amènera quel équipement et comment il sera utilisé.
- **Activités** : Planifier s'il y aura d'autres activités organisées ou potentielles lors de la sortie et qui demandent du matériel particulier (ex : randonnée pédestre, spéléologie, activité sociale particulière, etc.)
- **Division des frais communs**: Il se peut que vous deviez déboursier des frais au nom du groupe et les participants devront vous rembourser comme des frais de réservation, de camping, de navette ou de stationnement. Communiquez clairement l'évaluation des frais de la sortie et le moyen par lequel vous souhaitez être remboursé (principalement, en argent ou par virement Interac). Certains frais peuvent être payés directement par les



participants et, dans ce cas, simplement bien communiquer les montants qui devront être déboursés.

Indiquez clairement la nécessité que les participants paient ces frais avant la sortie pour réserver leur place à la sortie. Exprimez clairement si ces frais sont remboursables ou non en cas de retrait de participation à la sortie et s'il y a des dates butoirs ou non.

- **Gestion des déchets** : Le CCCPR s'appuie sur le principe du « [Sans trace](#) »: les lieux où l'on passe doivent être laissés dans le même état à notre départ que lors de notre arrivée. La politique du CCCPR est que tous les contenants recyclables doivent être rapportés ainsi que les déchets, à l'exception du papier et des matières organiques qui peuvent être brûlés. Nous favorisons également la gestion individuelle des déchets: ce que vous amenez, vous le rapportez. La politique de déroulement des activités est disponible sur le site web: <https://www.canot-outaouais.ca/ressources>.
- **Bris de matériel** : S'il y a partage de matériel d'importance, définissez un fonctionnement en cas de perte/bris du matériel avant la sortie et assurez-vous que tous les participants soient au courant et en accord avec ce fonctionnement. Un bris de l'équipement commun du Club, sera pris en charge par le Club si l'équipement a été utilisé selon un usage jugé acceptable par le c.a.
- **Communications par satellite** : Si vous planifiez une sortie de type expédition sur une rivière qui est moins fréquentée, ou dès que vous en sentez le besoin, vous pouvez emprunter le [InReach](#) du Club qui est un équipement qui permet de communiquer par texto et par satellite en régions éloignées. Assurez-vous de vous familiariser avec le fonctionnement avant le départ.

Plan de sortie

C'est une bonne pratique de tenir un plan de sortie lorsque vous organisez une sortie. Le plan de sortie vous permet de colliger au même endroit l'ensemble des informations que vous partagerez de toute manière avec le groupe comme le point de départ, le trajet, l'organisation des repas, etc.

Aux fins du présent guide, le plan de sortie regroupe l'ensemble des informations que l'on retrouve dans un plan de sortie, un plan de gestion des risques et un plan d'évacuation



Deux gabarits de plan de sortie sont disponibles sur le site web dans la section Ressources: <https://www.canot-outaouais.ca/ressources>. Une bonne pratique est de charger le formulaire Excel en ligne pour que tous les participants puissent y inscrire leurs informations et collaborer à l'organisation. Ce sera moins lourd pour vous, comme organisateur. Vous pouvez utiliser un outil comme la suite Google ou la suite Office 365.

Voici ce que contient les plans de sorties proposés:

- **Trajet et carte de la rivière** : Si disponible, fournir un lien vers la carte de la rivière en ligne. Plusieurs cartes sont disponibles sur <http://www.cartespleinair.org>. La carte devrait idéalement être une carte préparée à l'intention des canoteurs d'eau vive, incluant les niveaux estimés de difficultés pour les rapides, de même que les KM et la localisation des sites de camping.
- **Ange gardien et contacts d'urgences** : Inclure les coordonnées d'un ange-gardien qui sera une personne ressource, qui ne participe pas à la sortie, et que vous pourrez contacter au besoin pour aider à la coordination des secours si nécessaire. Lui remettre une copie du plan de sortie. Inclure le numéro de téléphone de la ligne d'urgence à contacter pour les services ambulanciers, normalement le 911 ou numéro local au besoin. Inclure les coordonnées des navetteurs ou pourvoyeurs avec qui vous auriez pris au besoin des arrangements en cas d'évacuation.
- **Itinéraire en auto et trajet sur la rivière** : Inclure les informations sur les dates et les lieux de mise à l'eau et sortie de l'eau. Inclure les informations sur les dates estimées des nuitées et localisations des sites de camping sur la rivière en inscrivant les KM indiqués sur la carte de la rivière.
- **Évaluation de la rivière** : Inscrire les risques que vous aurez évalués comme le niveau de difficulté, débit attendu, météo, obstacles, éloignement, compétence et capacité physique du groupe, la durée de l'activité, etc.
- **Équipement commun du Club** : Inclure la liste de l'équipement en commun qui est prévu pour la sortie, par exemple une trousse de premiers soins, une bâche, une grille, des chaudrons, une sciote, un kit de décravatage, un kit de réparation, etc.
- **Points de sorties pour évacuation** : Identifiez les endroits sur votre trajet où il serait possible d'évacuer un blessé, par exemple en raison de la proximité d'un chemin forestier, d'une pourvoirie, etc.



- **Repas communs:** Un des gabarits propose un onglet permettant de coordonner la préparation des repas communs, surtout si votre document est disponible en ligne.
- **Informations sur les participants :**
 - **Coordonnées :** Leurs noms, cellulaires et coordonnées d'un contact en cas d'urgence.
 - **Médical :** S'ils ont des allergies ou conditions médicales qui pourraient avoir une incidence sur la sortie. Demandez-leur d'apporter les médicaments dont ils ont besoin pour leurs conditions et de vous expliquer comment les administrer au besoin. Un organisateur peut refuser un participant en raison d'une condition médicale qui aurait une incidence sur la sortie du groupe ou la vie du participant qui sera en région éloignée.
 - **Compétences en rivières :** Assurez-vous de connaître le niveau d'expérience de canotage et de secourisme des participants (posez la question directement aux participants que vous ne connaissez pas et au besoin questionner une tierce personne qui a déjà pagayé avec le participant). Un organisateur peut refuser un participant qu'il estime ne pas avoir les compétences suffisantes pour le niveau de difficulté de la rivière.
 - **Assurances :** Demandez aux participants d'indiquer qu'ils ont vérifié être couverts par les assurances du club, de même que s'ils ont des assurances privées ou collectives en complément.

Principes de sécurité

La sécurité est votre premier objectif comme organisateur de sortie.

Assurez-vous toujours de:

1. Avoir un expert de la rivière dans le groupe
2. Connaître le niveau d'expérience des participants du groupe
3. Connaître les allergies et les conditions médicales
4. Avoir une trousse de premiers soins (analgésiques, bandages, etc.)
5. Connaître les points de sortie d'urgence
6. Connaître et considérer les particularités liées à la sortie: distance, température de l'eau et de l'air, niveau d'expérience des participants, etc.



Rapport de sortie

- Lors du retour à la maison, n'oubliez pas de remplir le formulaire de Rapport de sortie disponible en ligne: <https://forms.gle/k3LoqWckJqfdkf3j8>. Le lien est aussi disponible dans la section Ressources du site web: <https://www.canot-outaouais.ca/ressources>.
- Ce formulaire doit être rempli pour chaque sortie à la demande de l'assureur, afin de documenter les futures réclamations. Il nous permet aussi de garder une trace de toutes les sorties organisées par le club.



Annexe 1 : Ressources

Le site web du Club vous fournit plusieurs ressources pour vous aider dans l'organisation de votre sortie. Vous y trouverez:

- La liste d'équipement disponible auprès du club
- Les listes suggérées d'équipement individuel et collectif
- Deux gabarits de plan de sortie
- La liste des pourvoyeurs pour les navettes et la location de canots

De plus, vous y trouverez les formulaires en ligne qui sont fournis dans le document, soit:

- Expérience des organisateurs de sortie
- Rapport de sortie
- Déclaration d'acceptation des risque et de consentement à la participation

Consultez tous cela ici: <https://www.canot-ouaouais.ca/ressources>



Annexe 2 : Assurances

Un des avantages d'être membre du Club est la couverture d'assurance offerte par notre association provinciale. En voici les grandes lignes:

- Un organisateur de sortie est couvert par l'assurance responsabilité de Canot Kayak Québec s'il :
 - Respecte les bonnes pratiques du présent guide des organisateurs;
 - Est reconnu comme organisateur de sortie par le CA du club. Pour ce faire il a rempli le formulaire pour l'inscription des organisateurs de sorties sur le site web du club;
 - A inscrit sa sortie comme un événement officiel du Club.

- Les participants à une sortie sont couverts par l'assurance accident de Canot Kayak Québec s'ils :
 - Sont membres en règles du CCCPR ou s'ils sont des invités ayant payés leur 20\$ de frais d'invité;
 - Respectent la Politique de déroulement des activités du CCCPR;
 - Ont été reconnus comme participants à l'activité par l'organisateur de sortie.

Les organisateurs et les participants peuvent prendre connaissance des dernières mises à jour aux assurances offertes par Canot Kayak Québec en visitant le site web de l'organisation ou en les contactant par courriel.

Une copie des assurances est disponible sur le site web du club à:

<https://www.canot-outaouais.ca/ressources>

Les assurances privées et collectives peuvent aussi couvrir certaines réclamations et c'est la responsabilité de chacun de se renseigner.



Annexe 3: Formulaire d'acceptation des risques

Vérifiez que les participants ont rempli le formulaire d'acceptation des risques qui est disponible en ligne : <https://forms.gle/cBaWsegFrFKasBCLA>. Le formulaire est également sur le site web du club dans la section Ressources: <https://www.canot-ouaouais.ca/ressources>.

Ce formulaire vise à les sensibiliser sur leur responsabilité à l'égard de leur propre sécurité, de même que sur les politiques du club et les bonnes pratiques en rivières.

Les membres de CCCPR n'ont besoin de remplir ce formulaire **qu'une seule fois lors de leur arrivée dans le club**. Assurez-vous que les non-membres qui sont invités à l'activité ont aussi rempli le formulaire.

Une copie du formulaire est disponible à la page suivante si vous préférez le faire compléter en format papier. Dans un tel cas, scanner les formulaires et les envoyer par courriel au c.a. : canotpierreradisson@gmail.com. Le c.a. conserve tous les formulaires complétés.



DÉCLARATION D'ACCEPTATION DES RISQUES ET DE CONSENTEMENT À LA PARTICIPATION

Nom de l'organisme : **Club de canot-camping Pierre Radisson**

Type d'activité: **Canot d'eau vive**

Déclaration sur l'honneur

Moi, _____, domicilié au _____ déclare avoir été informé(e) des dangers, des exigences physiques et techniques de l'activité, des conditions environnementales probables (température, conditions physiques du terrain) et des conditions humaines (nombre de personnes, expérience des leaders, description des autres participants) par le leader et/ou coleader de l'activité.

Selon la description de l'activité et selon mes connaissances et les capacités que je crois posséder, je me déclare apte à participer à cette activité de façon sécuritaire. Par contre, si au cours de l'activité j'ai le moindre doute que ma condition physique et/ou ma santé physique et /ou mentale ne sont plus à la mesure de l'activité, j'en aviserais immédiatement le leader et/ou co-leader.

Informations fournies à l'organisateur

Je m'engage à informer l'organisateur de la sortie de toutes conditions médicales ou psychologiques (cardiaque, pression, diabète, allergies, dépression, etc) qui pourraient affecter ma capacité à participer aux activités et qui pourraient affecter le déroulement pour le reste du groupe de participants. Je m'engage à évaluer mes propres compétences et capacité à participer à une sortie en canot du club, selon le niveau de difficulté de la rivière. En cas de doute, je consulterai l'organisateur et j'accepte que celui-ci à un droit de regard sur ma capacité à participer à cette activité. Si l'organisateur prépare un plan de sortie, je lui fournirai à sa demande les informations nécessaires (mes coordonnées, contact en cas d'urgence, etc).

Risques des activités

Je comprends qu'il existe des risques inhérents à l'activité proposée, et même si toutes les mesures seront prises pour que la sortie se déroule de façon sécuritaire, je ne suis pas à l'abri des dangers. Par exemple, voici quelques-unes des possibilités:

- subir des maladies virales ou bactériennes causées par de l'eau et/ou nourriture contaminée, ustensiles et outils malpropres;
- être mordu par des insectes ou animaux sauvages; subir des complications de l'état de santé telles que crise cardiaque, appendicite ou allergies;



- subir des blessures graves et même mourir suite à des chutes sur des objets tranchants ou en bas de parois ou d'arbres;
- être pris dans une hausse rapide du niveau d'eau; entrer en collision avec un véhicule, personne, roche ou arbre;
- être frappé par la foudre ou par un arbre qui tombe; être attaqué par des animaux sauvages;
- être blessé à cause de bris ou mauvaise utilisation d'équipements;
- être coincé ou emprisonné dans un bateau ou une crevasse;
- souffrir de choc, d'hyperventilation, de brûlures, d'engelures, d'hypothermie ou d'hyperthermie;
- subir des blessures lors de transport dans des véhicules privés ou loués, lors de la manipulation d'outils, en soulevant des charges trop lourdes; suite à des altercations entre des individus; etc.

Activités en régions éloignées

Il est important de se rappeler que cette activité se déroule loin des services médicaux et que les secours et l'évacuation d'un blessé peuvent parfois prendre plusieurs heures. Pour ma sécurité et celle des autres, j'accepte donc de me conformer aux normes et aux procédures de sécurité. Je suis conscient que ma décision est réfléchie et j'accepte et assume tous les risques qui sont associés à cette activité.

Il est également de mon devoir de signaler aux responsables et/ou au groupe toute situation ou comportement que je crois à risque.

Assurance accident

En tant que membre du CCCPR vous bénéficiez de l'assurance accident de Canot Kayak Québec qui est limitée à 10 000\$ pour les frais de sauvetage et à 50 000\$ pour les frais de transport médical. Je m'engage à payer tout dépassement de ces frais si je ne possède pas d'assurance privée ou avec mon employeur qui couvrirait ces frais.

Pour que je sois éligible à l'assurance de Canot Kayak Québec je me suis assuré de respecter les conditions suivantes :

- J'ai payé les frais de membre du Club; ou
- J'ai payé les frais de 20\$ à titre d'invité du club

Règles à suivre pendant les activités

Comme participant ou invité je m'engage à respecter la politique sur le [Déroulement des activités](#) du club (cliquez sur le lien) et accepter les décisions de l'organisateur de la sortie en fonction du [guide de l'organisateur du club](#) (cliquez sur le lien). Si je suis un invité (ou ami) d'un membre, je m'engage à respecter la politique du [Club Demande de participation aux activités officielles du club](#) (cliquez sur le lien). Je m'engage à avoir en



ma possession [l'équipement individuel nécessaire pour la sortie tel que suggéré dans la liste du club](#) (cliquez sur le lien).

Réglementation nautique

Je m'engage à ce que mon canot possède l'équipement suivant en conformité avec la réglementation nautique de Transport Canada :

- un vfi, un casque et une pagaie pour chaque passager
- des vêtements adaptés à la sortie (par exemple, pour l'eau froide)
- une pagaie de remplacement par groupe de 3 ou 4 canots
- un sac à corde de 15 mètres
- une carte de la rivière
- un sifflet
- une écope pour vider l'eau
- une boussole magnétique

Intention de ne pas poursuivre le club ou l'organisateur

Finalement, je n'ai pas l'intention de poursuivre les responsables de l'activité et/ou le club Pierre Radisson s'il m'arrive un accident, car j'accepte les risques et je me considère responsable de ma propre sécurité en évaluant les situations à risque en fonction de mes compétences en rivière et en portage.

N.B.: Ne signez pas cette feuille si vous ne comprenez pas parfaitement ce texte!

Signature : _____

Date: _____